

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Fruit Fly Trap  
Product Code Pelsis : 1103078153, 158

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Piège à guêpes.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pelsis Belgium N.V.  
Industrieweg 15  
BE 2880 Bornem, Antwerpen  
Belgium  
T 0032(0)3 886 22 11, F 0032(0)3 886 24 60  
[bart.goiris@pelsis.com](mailto:bart.goiris@pelsis.com), [www.pelsis.com](http://www.pelsis.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays/Région | Organisation                                    | Numéro d'urgence                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France      | Institut National de Recherche sur la Sécurité. | +33 1 45 42 59 59                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|             | ORFILA.                                         | +33 1 45 42 59 59<br>Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
Conseils de prudence (CLP) : P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
avertissement tactile : Non applicable

# Fruit Fly Trap

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

| Composant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission | Jus de pomme concentré |

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

| Nom                    | Identificateur de produit           | %                | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|------------------------|-------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------|
| D-Fructose             | N° CAS: 57-48-7<br>N° CE: 200-333-3 | 25% A,I,<br>PT19 | Non classé                                                |
| Jus de pomme concentré | -                                   | 10% A,I,<br>PT19 | Non classé                                                |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins après inhalation           | : Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.                                                                                                                                                       |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.                                    |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Appeler un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.                                                                                                                    |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin: prise en charge: traitement symptomatique. Consulter le Centre Antipoisons pour (Tel.: 070 245 245) le traitement en milieu hospitalier.

# Fruit Fly Trap

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Éviter la chaleur et le soleil direct. Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Durée de stockage maximale : 24 mois  
Température de stockage : < 45 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fruit Fly Trap

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Une tenue de protection n'est pas absolument nécessaire

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| État physique                                  | : Liquide        |
| Couleur                                        | : rouge.         |
| Odeur                                          | : Fruitée.       |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible |
| Point de fusion                                | : Pas disponible |
| Point de congélation                           | : Pas disponible |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable  |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible |
| Point d'éclair                                 | : > 100 °C       |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible |
| pH                                             | : ≈ 3,6          |
| Concentration de la solution de pH             | : 100 %          |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible |
| Solubilité                                     | : Eau: Miscible  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible |
| Masse volumique                                | : 1,14 g/ml      |
| Densité relative                               | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fruit Fly Trap

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                              |                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                       | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                                     | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                                                  | : Non classé                                                                              |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé                                                                              |
|                                                                              | pH: ≈ 3,6                                                                                 |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé                                                                              |
|                                                                              | pH: ≈ 3,6                                                                                 |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

|                                                                        |                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Fruit Fly Trap               |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Le produit est biodégradable. |
| Vinegar (8028-52-2)          |                               |
| Persistance et dégradabilité | Rapidement dégradable         |

# Fruit Fly Trap

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Water (7732-18-5)            |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Persistence et dégradabilité | Rapidement dégradable |
| Jus de pomme concentré       |                       |
| Persistence et dégradabilité | Rapidement dégradable |
| Eau (7732-18-5)              |                       |
| Persistence et dégradabilité | Rapidement dégradable |
| D-Fructose (57-48-7)         |                       |
| Persistence et dégradabilité | Rapidement dégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Fruit Fly Trap               |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

| Fruit Fly Trap      |                                       |
|---------------------|---------------------------------------|
| Autres informations | Éviter le rejet dans l'environnement. |

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

| ADR                                                | IMDG           | IATA           |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification        |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |

# Fruit Fly Trap

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR                                            | IMDG           | IATA           |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| 14.5. Dangers pour l'environnement             |                |                |
| Non applicable                                 | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre  
Non applicable

Transport maritime  
Non applicable

Transport aérien  
Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)  
Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### Directives nationales

No. d'enregistrement  
EU-0030718-0000

# Fruit Fly Trap

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sources des données | : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. |
| Autres informations | : Aucun(e).                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| H290                                 | Peut être corrosif pour les métaux. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables